



SYNDICAT MIXTE
PARC ROUTIER
DE LA RÉUNION

**Syndicat Mixte du
Parc Routier de la Réunion**
13, Allée Maureau
97490 Sainte Clotilde

Délibération N°2021/SMPRR-CS-191

Objet : Délibération relative à la mise à jour du tableau des effectifs

Le comité syndical du Parc Routier de la Réunion s'est réuni une seconde fois le mercredi 22 décembre 2021 suite à l'absence de quorum constaté le mardi 15 décembre 2021. Le comité s'est réuni dans les locaux du Parc Routier de la Réunion, 13 Allée Maureau, ZI du Chaudron à Sainte Clotilde, après convocation du Président.

Conformément aux dispositions de l'article 5.4 des statuts, « la délibération prise sera valable quelque soit le nombre de présents et représentés » ;

Nombre total de délégués : 14 dont 7 titulaires et 7 suppléants

Présents : 2

Absents : Procuration : 0

Les membres à voix délibérative présents étaient :

Pour la Région Réunion : Monsieur Jacques TECHER- Madame Virginie GOBALOU
ERAMBRANPOULLE

Pour le Département de la Réunion :

Pour le SDIS de la Réunion :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 5.3 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion définissant les attributions du Comité syndical ;

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion fixant les attributions du Président et des Vice-présidents ;

Vu la délibération N°2021/SMPRR-CS-172 sur la désignation du Président du SMPRR ;

Vu la proposition d'actualisation du tableau des effectifs en date du 06 décembre et annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 6 décembre 2021 ;

Vu la proposition de tableau des effectifs annexée à la présente.

Monsieur le Président rappelle que la nouvelle assemblée est installée depuis le 19 octobre 2021. Aussi, dans le cadre de cette nouvelle mandature, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

De plus, Monsieur le Président précise que cette actualisation est un document « pilier » pour la mise en œuvre du RIFSEEP, qui sera débattue dans le cadre de la séance de ce jour.

Monsieur le Président précise qu'au 1^{er} janvier 2022, l'effectif du SMPRR sera de 60. Six postes seront vacants :

- 2 à l'administration
- 3 au service exploitation
- 1 au service atelier

Sur la forme, les grades ont été remplacés par des cadres d'emploi.

Sur le fonds, deux extensions de cadres d'emploi sont envisagées. Les postes concernés sont les suivants :

- responsable financier
- chef d'exploitation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical :

- **D' APPROUVER** l'actualisation du tableau des effectifs en date du 1^{er} novembre 2021;

A Sainte Clotilde, le 22/12/2021

Le Président
du Parc Routier de la Réunion



M. Jacques TECHER